

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi vingt-quatre septembre à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. M. AURORA, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mmes C. BOUE, F. CASALE, MM. G. CASTET, R. CASTETS, JP. COT, Mme C. DASTE-LEPLUS, M. / DESENLIS, Mmes C. DUCARROUGE, C. DUMONT, M. P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, MM. M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, Mmes E. LAFON, E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mmes C. SARNIGUET et L. TOISON.

Excusés ou absents : Mme C. DEJEAN-DUPEBE, M. F. DUPOUEY, Mme I. TINTANE et M. X. BALLENGHIEN.

Ont donné procuration : Mme C. DEJEAN-DUPEBE à M. M. AURORA, M. F. DUPOUEY à Mme C. SALLES, Mme I. TINTANE à M. V. GOUANELLE et M. X. BALLENGHIEN à Mme V. MANISSOL

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Procédure d'autorisation environnementale (AE) sur l'ouvrage hydraulique existant « Astarac » : présentation du plan de financement, sollicitation des partenaires financiers et lancement de l'enquête publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;

VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;

VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Départemental décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la réalisation de la procédure d'Autorisation Environnementale (AE) sur l'ouvrage hydraulique existant « Astarac », tel que présenté ci-dessous :

Plan de Financement prévisionnel total	Taux	Montant € HT	Montant € TTC
Autofinancement	30%	20 152 €	24 182 €
AEAG	50%	33 588 €	40 305 €
Région Occitanie	20%	13 435 €	16 122 €
Total	100%	67 175 €	80 609 €

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à :

- solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en sa qualité de partenaire financier sur cette opération,
- saisir officiellement M. le Préfet du Gers pour le lancement de l'enquête publique unique.

Le Président,

Philippe MARTIN.

Délibération transmise et reçue en Préfecture le
Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Septembre 2021.